



BOIS-DES-FILION

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1020

Avis public est donné par la soussignée que le règlement **1020** :

« Règlement numéro 1020 décrétant une dépense et un emprunt de 712 000 \$ pour remplacer la génératrice du poste de pompage des Mille-Îles »

- a été adopté par le conseil municipal le **21 février 2023**;
- a reçu l'approbation des personnes habiles à voter le **14 mars 2023**;
- a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le **2 mai 2023**;

Ledit règlement est maintenant déposé au bureau de la greffière, sis au 375, boulevard Adolphe-Chapleau, Bois-des-Filion où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Bois-des-Filion, Québec, ce 2 mai 2023,


Marie-Renée Houde, OMA
Greffière